

VILLARS (BALHAZARD, DE)

Villars (Balthazard, de). Ce nom est inséparable de ceux de Claude Bellièvre et de Nicolas de Langes. Tous trois ont été de la même famille et ont eu la même passion pour les lettres, les arts et les sciences.

Balthazard de Villars appartient à cette grande maison lyonnaise dont M. de Terrebase est en ce moment le savant historien. Né à Lyon le 25 août 1557, il fut revêtu, en 1591, d'une charge de conseiller au Parlement de Dombes, où il siégea à côté de son père. Le 8 février 1582, il épousa Louise de Langes, fille de Nicolas de Langes, seigneur de Langes, Laval, Dompmartin, Vaise et Cuïres, conseiller du roi, président et lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, et premier président du parlement de Dombes. Seize enfants issurent de ce mariage.

« Il aimait, dit M. de Terrebase, la société et la conversation des gens de lettres, et fit, de bonne heure, partie de l'*Angélique*¹, réunion fondée par M. de Langes, dans la propriété de ce nom dont hérita sa femme. Le savant conseiller du Parlement d'Aix, Claude Fabri de Peiresc, logea chez lui en 1612, se complaisant au milieu des livres et admirant les nombreuses et rares médailles conservées par Villars dans sa maison de *Beaulieu*. Peiresc nous

¹ Le cabinet de curiosités de Balthazard de Villars ne nous est connu que par quelques lignes du conseiller Peiresc et par un passage du testament de Villars où on lit les lignes suivantes : « Je donne à messire Hierosme de Villars, archevêque et comte de Vienne, sa vie durant, l'usage de notre maison appelée de *Beaulieu* qui est au-dessus des jardins de notre habitation, avec les meubles qui s'y trouveront, non compris toutefois, les singularités, raretés, médailles qui se trouvent en mon cabinet au bout de la galerie, priant ma femme de l'avoir pour agréable, et mon grand horloge sonnant. Il disposa de ses livres en faveur de ses deux gendres P. de Sève et H. de Chaponay et de sa fille Claire de Villars : mais rien n'indique dans ce testament la destination qu'il donna à ses collections artistiques. Mais on peut supposer qu'il les laissa à sa femme car cette dernière a écrit dans son testament les lignes suivantes : « au partage cy-dessus ne sont compris tous les meubles étant en la maison d'habitation consistant en vaisselle d'argent, bagues, bijoux, tableaux, tapisseries, tapis, etc., que L. de Langes veut être partagés par M. le président de Sève pour ses enfants et ses filles de Chaponay et de Chamagnieu (Test. du 24 décembre 1627).